



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA
CORRÈZE (19)
SEPER / unité risques



PPRI du bassin de Brive la Gaillarde
Cartographie du zonage

Commune d'Ussac

Échelle : 1 / 5000

Février 2018

N° 8 31 1109

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour.

TULLE, le 29 JAN. 2019

Le Préfet,

Frédéric VEAU

COPIE

ARTELIA

Agence de Bordeaux

Parc Sordant - Bâtiment D - 6-8 Avenue des Saliniers - CS 70048 - 33187 Le Haillan Cedex - France
Tel. : 05 56 13 85 92 - Fax : 05 56 13 85 83 - www.arteliagroup.com

Légende

Zonage

 Zone rouge (zone d'inconstructibilité)

